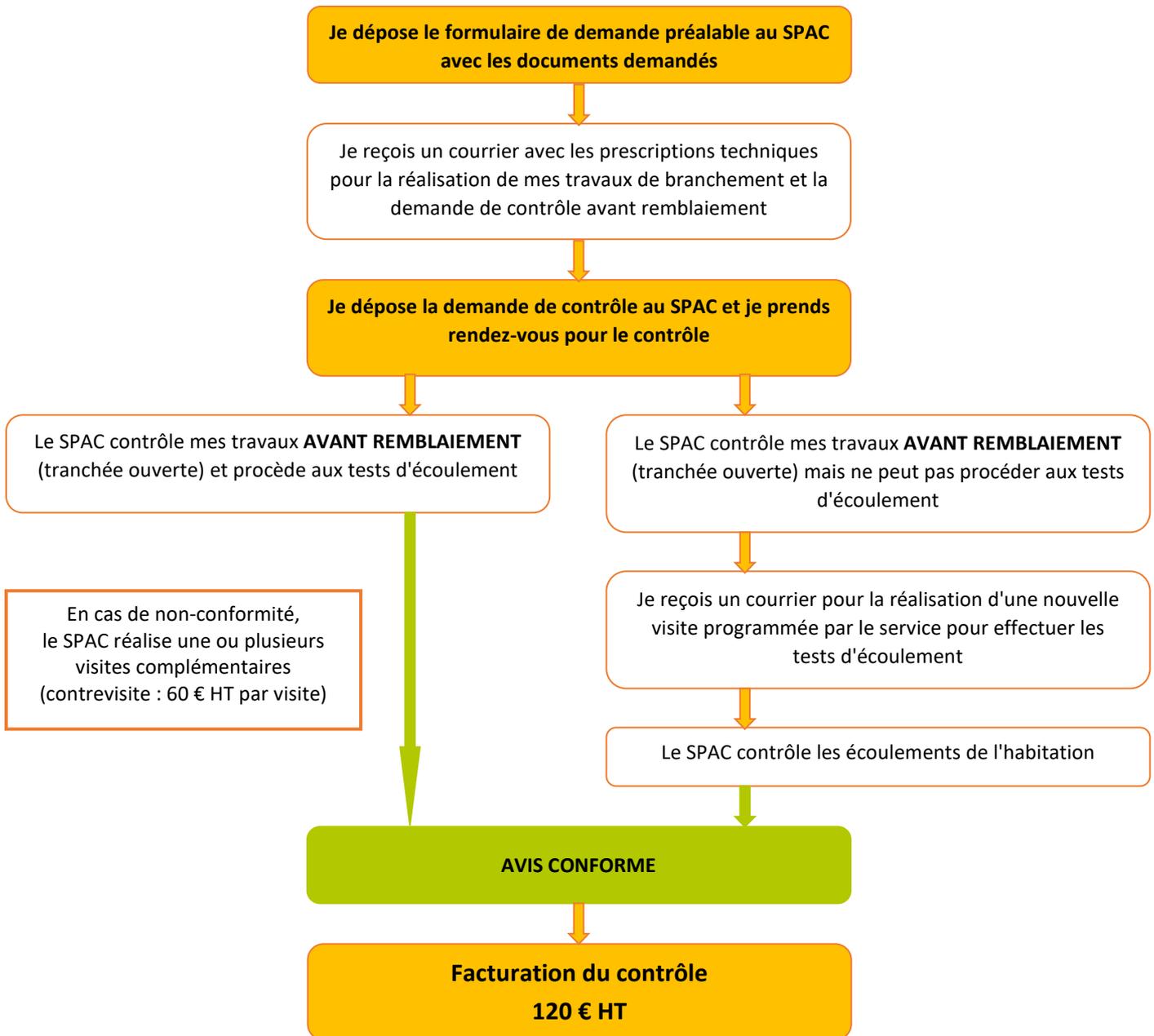


- Lundi et mercredi : 9h00-12h30 / 14h00-17h30
- Mardi et jeudi : 9h00-12h30
- Vendredi : 9h00-12h30 / 14h00-17h00

Procédure de demande de raccordement au réseau d'assainissement collectif



**EN CAS DE NON-RESPECT DE LA PROCEDURE,
LE CONTROLE SERA FACTURE 600 € HT**

**Pour tout renseignement, je contacte le SPAC qui m'indiquera les démarches à entreprendre.
La documentation et les formulaires sont disponibles sur le site internet du SIAEP.**